



## SUBSIDE 2017

### DIRECTIVES POUR LA REDACTION DES DEMANDES

La fondation "THE SIR JULES THORN CHARITABLE OVERSEAS TRUST REG., Schaan" est associée à la fondation mère au Royaume-Uni, fondation créée et dotée par Sir Jules Thorn en 1964. Depuis 1982, sous la présidence dévouée de Mme Ann Jennifer Rylands, la fondation Sir Jules Thorn a soutenu des projets de recherche médicale à Genève par l'attribution de subsides à de jeunes chercheur(e)s.

La fondation souhaite continuer à financer d'excellents projets de recherche biomédicale à la faculté de médecine de Genève, à l'exclusion de l'oncologie. La fondation a choisi de sélectionner **un projet** et d'accorder un montant d'environ **CHF 150'000** pour son attribution en automne 2017. Préférence sera donnée à un(e) jeune chercheur(e) qui est en train de développer un premier programme de recherche indépendant.

Le subside peut subvenir en priorité au salaire du (de la) chercheur(e) lui(elle)-même, à celui de collaborateurs(trices) académiques ou techniques et/ou accessoirement à l'acquisition de matériel de consommation ou d'équipement de recherche lié au projet. La politique de la fondation est de subventionner des projets de recherche spécifiques et non de compléter des subsides existants.

Les **demandes** de subside doivent être adressées au secrétariat de la fondation à Nyon (voir adresse ci-dessous) au **30 septembre 2017** (début des **versements** du subside : **dès mi-janvier 2018**); la décision de subventionnement parviendra au (à la) requérant(e) en novembre 2017. Les demandes seront rédigées en anglais en raison de l'affiliation à la fondation mère au Royaume-Uni et **en 6 exemplaires**. Elles ne devront pas excéder 16 pages dactylographiées et comporteront les points suivants :

1. Résumé de la recherche envisagée et de sa signification.
2. Plan de recherche détaillé comprenant la description de l'état des connaissances dans le domaine considéré, la description des expériences projetées et la discussion des résultats attendus.
3. Plan de budget comprenant le coût des équipements et des produits de consommation demandés et, le cas échéant, celui de collaborateurs(trices) scientifiques ou de personnel technique, y compris les assurances légales requises.
4. Un curriculum vitae et une liste succincte des publications majeures du (de la) requérant(e).
5. Un curriculum vitae du (de la) chercheur(e) et des collaborateurs(trices) scientifiques ou techniques dont le salaire serait financé par la fondation.
6. Une lettre d'accord du (de la) responsable de la subdivision académique (département, division, institut, unité) où se feront les recherches du (de la) requérant(e), attestant de la disponibilité des locaux et des équipements de base nécessaires.

Pour respecter le désir de feu Sir Jules Thorn, sa petite-fille Mme Jane Pilet, Présidente de la fondation, fera connaissance personnellement avec le (la) bénéficiaire du subside et sera informée de l'état des recherches subventionnées par un bref résumé des principaux résultats obtenus.

Les présentes directives remplacent celles de mai 2016.

06/2017

---

Membres du Conseil : Jane Pilet (Présidente)  
Prof. Alain Perrelet - Wolfgang Seeger – Jacques Grossen

Secrétariat : MOORE STEPHENS REFIDAR SA, Place Bel-Air 5, case postale 1347, 1260 Nyon 1  
Tél. 058 911 86 01 et 058 911 86 07 – e-mail : jacques.grossen@moorestephens.ch